



Centre de recherche sur la mondialisation

English

italien español

srpski português

العربية Deutsch

www.mondialisation.ca
Concernant le CRM
Contact
Devenez membre
Magasin en ligne

Le 7 mars 2012
Menaces contre l'Iran: acte criminel selon le droit international



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie

Washington justifie « son droit » d'éliminer des citoyens américains

Mondialisation.ca, Le 6 mars 2012
radiocanada.ca

 Envoyer cet article à un(e) ami(e)
 Imprimer cet article

0

Digg ↑

↑ submit ↓

reddit

9

f Share

0

Tweet

Le gouvernement américain estime avoir le « droit » et même « la responsabilité » d'éliminer des citoyens américains lorsque la sécurité nationale des États-Unis est menacée, a déclaré lundi le ministre de la Justice, Eric Holder.

« Notre autorité légale ne s'arrête pas aux champs de bataille d'Afghanistan. Nous sommes en guerre contre un ennemi sans État. Notre gouvernement a, à la fois, la responsabilité et le droit de protéger notre nation et son peuple face à des menaces », a-t-il affirmé devant l'École de droit de la Northwestern University, à Chicago.

« Certains appellent ces opérations des assassinats. Ils n'en sont pas [...] Les assassinats sont des meurtres illégaux. [Or], l'utilisation de la force par le gouvernement américain comme moyen d'autodéfense face à un responsable d'Al-Qaïda ou une organisation affiliée qui représenterait une menace imminente d'attaque violente ne serait pas illégale. » — Eric Holder, ministre américain de la Justice

« La citoyenneté américaine n'immunise pas de tels individus » et ne les « empêche pas d'être ciblés », a-t-il ajouté.

Eric Holder admet tout de même que la décision d'utiliser la force contre des citoyens américains ne doit pas être prise à la légère et qu'une telle opération ne doit être menée qu'à trois conditions, soit qu'une enquête « profonde et minutieuse » prouve que la personne constitue une menace imminente, que sa capture est impossible et que l'opération est conduite « conformément aux principes des lois sur la guerre ».

De leur côté, des groupes de défense des droits de l'homme mettent en doute le droit du gouvernement américain de chercher à tuer un citoyen qui n'a pas été officiellement accusé de quoi que ce soit.

L'Union américaine de défense des libertés civiles (ACLU) a notamment réclamé la publication des documents secrets qui autorisent l'élimination de citoyens américains sans qu'ils puissent subir de procès.

Ils citent en exemple l'imam [Anwar Al-Awlaki](#), considéré comme le chef d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA), qui a été assassiné au Yémen par un missile tiré par un drone américain, en septembre dernier. Les frappes avaient été menées par la même unité qui a supervisé le raid contre [Oussama ben Laden](#) en mai.

Selon l'ACLU, c'est la première fois qu'un responsable américain justifie, au nom de la loi, ces attaques de drones, qui ont tué au moins trois citoyens américains au cours des cinq derniers mois

 SHARE





Recherche

Archives

Index des Auteurs

RSS | [Ce qu'est le RSS](#)

Visitez notre site web

GlobalResearchTV



Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs , radiocanada.ca, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29638

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca
Site web par [Polygraphx Multimedia](#) © Copyright 2005-2009